

ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VEHICULE

N° 2237117

Suivant l'arrêté du 23 décembre 2002 annexe 8.

Echéance de validité de la présente attestation (date attestation + 1 an) : 14/01/2022

Je soussigné : Aune Diesel Services

station agréée chronotachygraphe (cachet) :



vérificateur : Caroline Jarry

atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-contre a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 100 km/h

Véhicule : CAR

Marque : IRISBUS

Type : ARL3

N° de série : VWSEFM1500300938

N° d'immatriculation : BY-232-XM

Fait le 14/01/2021

Lieu St Quentin

Signature [Signature]

Ce carnet d'attestations vous a été fourni par Continental Automotive Trading France SAS.